

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 21 octobre 2019, à 19 h 00. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

AVANT-PROPOS

RECOMMANDATION CP-19-227

Sécurité Civile Demande d'aide financière - Volet 3

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 25 000,00 \$, dans le cadre du **Volet 3** du programme *Soutien des actions de préparation aux sinistres* et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

Confirme que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 25 000,00 \$; pour un projet qui totalise un investissement global de 50 000,00 \$ en sécurité civile;

Autorise Martin Valois, Directeur général et Secrétaire-trésorier, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts et,

Atteste avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et,

S'engage à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte de l'Agence sur demande.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RECOMMANDATION CP-19-228

Entrepôt rue Laval à Saint-Joseph-de-Sorel Réfection de la façade Certificat de paiement #4

Considérant que la compagnie Construction Beaulieu et Bergeron Inc., qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 11 octobre 2019 intitulé "Certificat de paiement #4";

Considérant que l'architecte Daniel Cournoyer, dûment mandaté pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a procédé à une analyse du certificat de paiement #4 produit par ledit entrepreneur et recommande le paiement au montant de 4 225,15 \$, incluant les taxes;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise le paiement de 4 225,15 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Construction Beaulieu et Bergeron Inc. pour les travaux effectués en date du 11 octobre 2019, le tout tel que décrit au certificat de paiement #4 et conformément aux recommandations de l'architecte Daniel Cournoyer, lesdits travaux étant financés à même le budget courant.

RECOMMANDATION CP-19-229

Programme d'infrastructure municipale d'eau Aide financière au programme FIMEAU

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

RECOMMANDATION CP-19-230

Hôtel de Ville Entrée Principale - Réfection

Considérant que l'entrepreneur Construction Beaulieu Bergeron Inc. a déposé une soumission au montant de 18 264,30 \$, plus les taxes applicables, pour le remplacement des colonnes de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

D'octroyer à l'entrepreneur Construction Beaulieu Bergeron Inc. le contrat pour le remplacement des colonnes de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville, au coût soumis de 18 264,30 \$, plus les taxes applicables.

RECOMMANDATION CP-19-231

Tarification pour le transport de neige Saison 2019-2020

Considérant que les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée ont soumis une tarification de 1,60 \$ le mètre cube pour le transport de la neige ramassée à la souffleuse;

Considérant que ladite compagnie offre également la tarification pour les camions 12 roues à 95,00 \$/heure et les camions 10 roues à 80,00 \$/heure pour des travaux spéciaux, tel le ramassage de la neige des stationnements et des culs de sacs;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel acquiesce à l'offre de la compagnie les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée pour une tarification à 1,60 \$ le mètre cube et un prix à l'heure, pour certains travaux spéciaux, en fonction de 95,00 \$/heure pour les camions 12 roues et 80,00 \$/heure pour les camions 10 roues.

RECOMMANDATION CP-19-232

Politique administrative de location stationnement - Hôtel de Ville

Considérant que le Conseil municipal a reçu plusieurs demandes pour l'ajout d'espaces locatifs aux stationnements de l'Hôtel de Ville;

Considérant que la politique de stationnement établie doit être revue en fonction de la réalité des citoyens;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE cinq (5) espaces de stationnement à l'Hôtel de Ville soient ajoutés pour location.

QUE seulement le propriétaire d'un véhicule automobile peut louer un espace de stationnement.

QU'aucun propriétaire d'immeuble à revenu pourra louer des espaces de stationnement pour ses locataires.

QUE la liste de priorité soit maintenue selon les termes en vigueur.

ARÉNA

RECOMMANDATION CP-19-233

Centre Récréatif Aussant Concession Restaurant-casse-croûte

Considérant que la locataire actuelle du casse-croûte est dans l'obligation d'annuler son contrat pour diverses raisons;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville accepte de résilier le contrat actuel du concessionnaire du casse-croûte.

QU'un appel de service pour la location du casse-croûte au Centre Récréatif Aussant soit publié.

PARCS ET LOISIRS

RECOMMANDATION CP-19-234

Soirée des bénévoles 2019 - Adoption des dépenses Souper - Spectacle à la salle municipale OG Programmation 2020

Considérant que la Soirée des Bénévoles 2019 a remporté un franc succès grâce au bon travail des membres de l'organisation;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE des félicitations soient adressées à tous les organisateurs de la Soirée des Bénévoles 2019.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel adopte le rapport des dépenses déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, au montant de 6 210,08 \$ pour la tenue dudit événement.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel présente la soirée des bénévoles 2020 à la salle municipale Olivar Gravel, le 3 octobre 2020, selon la formule d'un souper et d'un spectacle en soirée pour remercier les nombreux bénévoles.

RECOMMANDATION CP-19-235

Grande Marche 2020 du Grand Défi Pierre Lavoie

Considérant que le grand succès de cette présentation a eu un impact sur toutes les tranches de la population pour promouvoir l'exercice physique;

Considérant qu'une lettre de remerciement, adressée à tous les bénévoles, serait de mise;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QU'une demande soit adressée au Grand Défi Pierre Lavoie "Grande Marche 2020" afin de reconduire cette activité sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

QU'une lettre de remerciement soit adressée à tous les bénévoles.

RECOMMANDATION CP-19-236

Demande d'installation d'une porte dans la clôture du parc de la Pointe-aux-Pins

Considérant qu'une citoyenne demande à la Ville de réviser la décision pour l'installation d'une porte dans la clôture du parc de la Pointe-aux-Pins lui permettant d'avoir un accès direct par sa propriété;

Considérant que le Maire demande le vote afin de réviser la décision pour ladite installation d'une porte dans la clôture pour avoir accès au parc de la Pointe-aux-Pins;

- 1 conseiller se prononce « pour »
- 5 conseillers se prononcent « contre »
- le Maire ne se prononce pas

En conséquence, la Commission, à la majorité des membres, recommande :

De refuser de réviser la décision du Conseil pour l'installation d'une porte dans la clôture du parc de la Pointe-aux-Pins.

RECOMMANDATION CP-19-237

Remboursement des frais d'inscription au Scouts pour les résidents de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Considérant que les membres sont d'avis de poursuivre, pour l'instant, la politique de remboursement des frais d'inscription au Groupe Scouts Pierre-De Saurel pour les résidents de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel afin de faciliter l'intégration des jeunes auprès de cet organisme;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'autoriser le remboursement des frais d'inscription au Groupe Scouts Pierre-De Saurel pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel en vue de faciliter l'intégration de nos jeunes auprès de cet organisme et d'aviser ledit organisme de la présente politique mise en place par la Ville.

REPRÉSENTATION

RECOMMANDATION CP-19-238

Représentation

En réponse à l'invitation formulée ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

- Réseau québécois Villes et Villages en Santé
Invitation à l'AGA:

aucun représentant

SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ

RECOMMANDATION CP-19-239

Subvention, Cotisation, Publicité

En réponse à la demande formulée ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

- 40^e Édition du Tournoi provincial optimiste Atome Sorel-Tracy
Aide financière : **200,00 \$ au budget 2020**
Publicité : **300,00 \$ au budget 2020**

AUTRES OBJETS

RECOMMANDATION CP-19-240

Programme de financement de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres allergènes (SORPA)

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

De s'informer, auprès du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, du programme d'aide financière destiné aux municipalités pour la mise en œuvre de plans de contrôle des pollens allergènes, notamment celui de l'herbe à poux.

RECOMMANDATION CP-19-241

Propriétaire de la rue Saint-Joseph Demande de stationnement hivernal Terrain vacant sur la rue Saint-Joseph

Considérant qu'un propriétaire de la rue Saint-Joseph a demandé de louer, pour leurs locataires, des espaces de stationnement sur un terrain vacant de la rue Saint-Joseph, et ce uniquement pour la prochaine saison hivernale;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel mette temporairement à la disposition desdits locataires, son terrain vacant situé sur la rue Saint-Joseph en face de la piscine, pour le stationnement en saison hivernale, uniquement pour la prochaine saison de novembre 2019 à avril 2020.

QUE le terrain vacant sera accessible, tel quel, sans bordure d'asphalte pour faciliter l'accès, sans déneigement, et aux risques et périls des utilisateurs.

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION CP-19-242

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

Maire

Secrétaire-trésorier